

du fil, des ressorts et des scies, sera à l'avantage du consommateur canadien. Dégrevement général aussi sur les tracteurs et les pièces de rechange, sujets à un droit auparavant. Voilà assurément quelque chose dont les agriculteurs vont profiter. Je sais que mes honorables amis ne goûtent pas cette nomenclature, et je ne les en blâme point. Tout l'outillage agricole, y compris les trayeuses, les appareils de pasteurisation et de beurrieres, et le reste, d'importation britannique entrera en franchise. Je reprends la liste énumérée en partie l'autre jour par l'honorable chef de l'opposition, et j'en élague les articles d'importation nulle, suivant mon honorable ami. Or, outre ce que j'ai mentionné, cette liste comprend les pulvérisateurs et autres instruments d'horticulture, les extracteurs de pommes de terre, plantoirs de pommes de terre, incubateurs, éleveuses, serpettes, sécheurs, râtaux, fourches, séparateurs, générateurs électriques. Tout l'outillage de l'imprimerie a été sensiblement dégrevé d'une façon générale, et entièrement, sous le régime de la préférence britannique. Voilà qui devrait compter pour les propriétaires de journaux canadiens et même pour les lecteurs qui n'auront peut-être pas à payer autant pour leur journal à l'avenir.

Ensuite, vient une série de diminutions sous tous les chefs du tarif et portant sur un nombre considérable de machines employées dans les travaux comme ceux qu'entreprennent les municipalités et les individus: drainage, fossage, construction de routes, excavations, et le reste. Tout ces articles, qui étaient frappés d'un droit, même en vertu de la préférence britannique, entreront dorénavant en franchise, lorsqu'ils relèveront du régime préférentiel, et cela comprend: l'outillage pour la construction des chemins de fer en béton, asphalte; les grues, pelles, machines à enfoncer les pieux, plaques tournantes. Je le répète, monsieur l'Orateur, j'extrait ces articles du relevé fourni l'autre jour par mon honorable ami le chef de l'opposition et par là, je prouve que ce budget signifie quelque chose, et même beaucoup, pour toutes les catégories de citoyens qui utiliseront ces produits à l'avenir.

L'outillage nécessaire pour la carbonisation du lignite est dégrevé sur toute la ligne. Cela est fort important pour les provinces de l'Ouest, et aussi pour les provinces de l'Est: cette industrie devrait s'en ressentir vivement à l'avenir. Dégrevement général aussi sur tout l'outillage pour la fabrication des produits de l'argile, industrie qui se développe dans l'Ouest. Personne ne contredira que cela aidera grandement la fabrication des briques et des tuiles. En outre, toute la ma-

chinerie non dénommée est considérablement dégrevée, et entièrement affranchie sous le régime de la préférence britannique. Cela représente des millions comme importation, et, entre autres instruments, les machines à comprimer l'air, grues, chèbres, machines pour fabriquer la glace et les réfrigérants, l'outillage destiné à la fabrication des métaux, les machines à fabriquer la pâte à papier et le papier; pompes hydrauliques, et pièces de rechange, excavateurs et autres, chaudières à vapeur et machines à combustion interne, machines à vapeur, commutateurs, tableaux de distribution, obturateurs, magnétos, rhéostats, commandes, fusées, prises de courant, et le reste. En franchise également, sous le régime préférentiel britannique, et à taux réduits sous les autres dispositions douanières, entreront les appareils électriques d'une catégorie non fabriquée en Canada, comprenant les appareils d'éclairage, ampoules, abat-jour, compteurs à gaz, feux à éclats, ustensiles émaillés ou non, ou de fer-blanc, utilisés pour le transport du lait ou de la crème. Passons sur le thé; assurément personne ne voudra contester l'avantage de son dégrevement. Notons l'abaissement relatif des droits sur les machines à laver, à coudre, à dépoussiérer, à polir, soit à main soit à moteur, ainsi que sur les glacières. Il y a eu réduction aussi du tarif préférentiel britannique sur les ustensiles de cuisine, les baignoires, les fournitures de salle de bains, et toutes sortes d'objets émaillés, que produit l'Angleterre. Toutes les parties du Dominion bénéficieront des avantages de ces diminutions. A l'heure qu'il est, le prix du thé est tombé de 7c. à 15c. la livre.

M. SHORT: Où prenez-vous les 15c.?

L'hon. M. STEWART: Les grandes compagnies ont annoncé qu'elles avaient donné instructions aux détaillants de réduire immédiatement le prix du thé; c'est déjà fait d'une extrémité à l'autre du Canada. Tous ceux qui tiennent maison profiteront de l'admission en franchise de la vaisselle, de la faïence et de la porcelaine provenant de la Grande-Bretagne ou de ses colonies. Nos échanges en ce qui regarde ces objets atteignent une valeur annuelle de quatre millions de dollars. La Grande-Bretagne aura presque l'exclusivité de nos commandes; ainsi nous en profiterons tous les deux.

Dans l'Ouest surtout, il existe un grand nombre d'hôpitaux ruraux. Le budget décroît l'entrée libre d'une liste très variée de fournitures d'hôpital qui jusqu'ici venaient des Etats-Unis et payaient un droit variant entre 17½ et 35 p. 100. Ce dégrevement intéresse directement tous les citoyens ordinaires de toutes les provinces.